

COMMUNIQUÉ

Brignoles, le 1^{er} décembre 2023

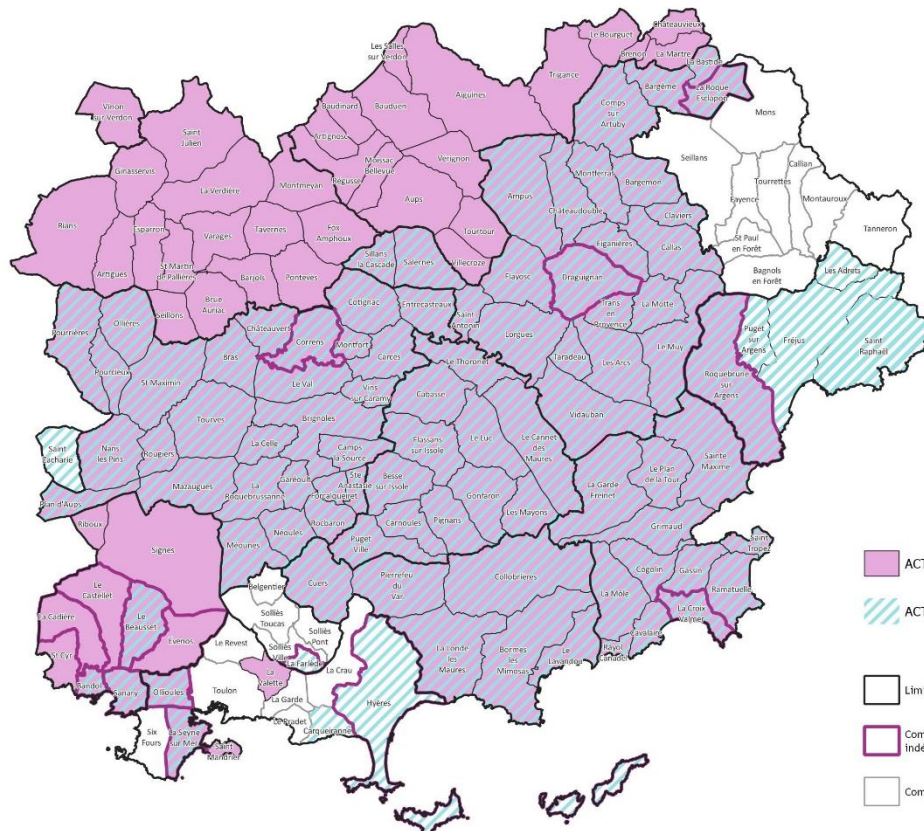
Rénovation énergétique des bâtiments publics dans le Var : Le groupement **ACTEE83** de nouveau lauréat du programme de financement national

Déjà lauréats des programmes ACTEE 2 - Sequoia 2 et Sequoia 3, permettant la réalisation de **312 audits énergétiques et thermiques** sur les bâtiments publics et de recrutement de **7 économes de flux** à destination des collectivités varoises, le groupement **ACTEE83** porté par Territoire d'énergie Var - Symielec (TE83) est de nouveau lauréat du programme ACTEE+ Chêne 1 avec un financement à hauteur de **2,28 millions d'euros**.

Un groupement de plus en plus important

Porté par TE83 en partenariat avec la **COFOR-ALEC83**, il était constitué en 2021 de **5 intercommunalités** du Var (**47% des communes**), il regroupe aujourd'hui plus de **87% des communes** du département.
(Cf carte ci-dessous).

Programme ACTEE 83 : 2021-2026



- ACTEE 2 : Séquoia 2 + Séquoia 3
- ACTEE + : Chêne 1
- Limite EPCI
- Commune adhérente au programme indépendamment de l'EPCI
- Communes non concernées par le programme



Un financement efficace

Les précédents programmes ont démontrés leur efficacité car une fois les études réalisées grâce au financement, de nombreuses communes passent à l'action pour rénover leur patrimoine public souvent très ancien (école, hôtel de ville, médiathèque, gymnase, salle polyvalente...).

Le programme **ACTEE + Chêne 1** permet de financer différents postes de dépenses :

- **42** outils de mesure et de suivi énergétiques
- **8** économies de flux
- **202** études énergétiques supplémentaires
- **33** missions de maîtrise d'œuvre
- **4** missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Coût global du dossier : 3,95 M€
Aides obtenues : 2,28 M€

D'où provient ce programme de financement

ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) est un programme porté par la **FNCCR** (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Son objectif est de mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour encourager les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

Les CEE, clé de voûte du programme ACTEE

Obligation imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie, les **CEE** (Certificats d'Économies d'Énergie) constituent un levier structurant de la politique de maîtrise de la demande.

Depuis 2005, avec la création de la loi POPE, plusieurs périodes de CEE se sont succédées, avec des objectifs chiffrés d'économies d'énergie à l'appui. Pour la 4^{ème} période CEE (début 2018 à fin 2020), l'ambition porte sur une réduction de la consommation d'énergie de **1 600 TWh cumac**. Le programme ACTEE s'inscrit dans cette ambition. En complément des opérations CEE standardisées, ACTEE fait partie des programmes CEE qui apportent une contribution financière non pas directement aux travaux mais aux actions d'information, de formation ou d'innovation en matière d'économie d'énergie.



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique.

12 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif piloté par la FNCCR :



Contact :

- Direction : Philippe ICKE philippe.icke@te83.fr
- Communication : Camille GUIOL camille.guiol@te83.fr